

ASSOCIATIONS

Dossier de demande de subvention

2027

Document à retourner impérativement accompagné des pièces demandées, au plus tard le **4 octobre 2026** :

- Par courrier au service Solidarité Intergénérationnelle et Sport, Mairie de Chatou, 3 rue des Beaunes – 78400 CHATOU.
- Par mail : jeunesse-sports@mairie-chatou.fr

Les dossiers incomplets ou remis après la date limite ne pourront être traités.

Nom de l'association :

Première demande

☐

Renouvellement d'une demande

☐

(Se référer à l'annexe 1 pour pièces à joindre au dossier)

Informations de nature juridique

Toute association à but non lucratif déclarée en Préfecture est libre de faire une demande de subvention à la ville de Chatou **dès lors qu'elle présente un intérêt local.**

Une subvention n'est pas un droit. L'octroi d'une subvention l'année antérieure ne confère aucun droit à son renouvellement (Jurisprudence du Conseil d'Etat, 26 février 1964, Union nationale des étudiants de France).

L'attribution des subventions est de la seule compétence du Conseil municipal.

La liste des subventions aux associations est publique. La liste des subventions versées l'année antérieure est consultable sur le site internet de la ville de Chatou (décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006). Cette liste figure aussi en annexe du Compte Administratif voté annuellement.

L'attribution des subventions entraîne un double contrôle : de la part de la municipalité (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) et de la part de la Chambre Régionale des Comptes dès que la subvention dépasse les 1 500 euros (article L211-4 du Code des juridictions financières).

L'attribution d'une subvention de plus de 23 000 euros nécessite d'établir une convention entre la Mairie de Chatou et l'association concernée. Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de ladite subvention (loi n° 2000-321 du 12 avril 2000). Le montant correspond aux subventions attribuées auxquelles s'ajoute la valorisation en euros des mises à disposition de locaux et d'équipements de la Ville.

La ville de Chatou reste libre d'établir une convention pour une subvention inférieure à ce seuil.

Informations de nature comptable

Toute association ayant reçu dans l'année une subvention est tenue de fournir au Service Solidarité Intergénérationnelle et Sport une copie certifiée conforme de son budget, de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses couvertes par ladite subvention.

Le budget et les comptes de toute association ayant reçu une subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande à la Mairie de Chatou ou à l'association concernée (Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Informations sur les critères d'attribution

Les subventions sont soumises au vote du Conseil municipal sur proposition d'un groupe de travail composé d'administratifs et d'élus des secteurs concernés.

Différents paramètres d'attribution sont pris en compte en fonction de trois catégories identifiées comme suit :

Les obligations de droit : L'objet de la demande de subvention de l'association doit présenter un intérêt local ou un intérêt général. Les membres de la commission tiendront compte, par exemple, du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires catoviens, de la participation de l'association à l'animation de la ville ou encore tout projet d'investissement au profit du territoire communal.

Les exigences au regard des politiques municipales : En effet, dans le secteur sportif, culturel, commercial, social ou de loisirs, les membres de la commission accueilleront favorablement les projets liés à l'épanouissement et le développement personnel des jeunes, en faveur des personnes handicapées, et soutiendront les initiatives participant positivement au rayonnement, à l'image, au développement économique et commercial de la ville.

La situation financière : La viabilité du projet associatif représente une des conditions majeures de l'octroi de subvention.

Les subventions indirectes versées par la ville (mise à disposition d'équipements, de matériel, de personnel à titre gracieux) et les autres subventions perçues, qu'elles soient publiques ou privées, seront également prises en compte.

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association:

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Site Internet :

N° de SIRET (obligatoire) :

N° RNA :

Délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture.

Date de publication au journal officiel :

Date de la dernière Assemblée générale (PV à nous transmettre):

Président

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal :

Ville :

Courriel :

Tél. :

Représentant légal (si une autre personne que le président est désignée dans les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse:

Code postal :

Ville :

Courriel :

Tél. :

Personne chargée du présent dossier (si différente du représentant légal)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse:

Code postal :

Ville :

Courriel :

Tél. :

2. RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

Votre association dispose-t-elle d'agrément (s) administratif (s) ? ☐ Oui ☐ Non

• Type d'agrément : -----

• Attribué par : -----

• En date du : -----

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? ☐ Oui ☐ Non

(Pour les associations qui perçoivent plus de 153 000 euros de dons ou de subventions)

3. RELATIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indique le nom complet, ne pas utiliser de sigle*).

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐ Oui ☐ Non

EFFECTIFS

	Catoviens	Non catoviens	TOTAL
Hommes			
Femmes			
TOTAL			

4. MOYENS HUMAINS au 31 décembre de l'année écoulée.

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique(par ex : Service civique).	
Nombre total de salariés :	
▶ Dont nombre d'emploi aidés	
▶ Dont nombre de salariés en CDI	
▶ Dont nombre de salariés à temps partiel	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnes mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	

5. ACTIONS REALISEES AVEC LA SUBVENTION 2026

Merci de nous indiquer les activités, actions réalisées avec la subvention versée lors de la précédente campagne. Les associations sont libres d'ajouter des informations complémentaires sur papier libre.

Intitulé des actions	Coût total	Montant de la subvention utilisé	Évaluation / observation

Moyens

- **Locaux**

Mis à disposition par la ville

☐ Oui

☐ Non

Si oui, détaillez les informations dans le tableau ci-dessous

Activités	Lieu / salle	Nombre d'heures	Nombre de participants

Convention de mise à disposition de locaux

☐ Oui

☐ Non

Convention d'objectifs et de moyens

☐ Oui

☐ Non

Convention financière

☐ Oui

☐ Non

- **Matériels mis à disposition**

→ Vidéoprojecteur, sono...

☐ Oui

☐ Non

→ Mobilier (tables, chaises, etc.)

☐ Oui

☐ Non

→ Autres (précisez) :-----

6. PRÉCISION DE LA DEMANDE

Demande de subvention

Votre demande de subvention sera une :

Subvention de fonctionnement ☐

Subvention de projet(s) (*remplir Annexe 2*) ☐

Etat de trésorerie

Montant du dernier relevé bancaire : _____ euros

Créditeur ☐

Débiteur ☐

Date :

Données financières des trois dernières années

	Année		
	N-2	N-1	N
Subvention Ville de Chatou			
Autres subventions			
Cotisations			

**Mentionnez les totaux*

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION APPROUVÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le total des charges doit être égal au total des produits

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, précisez les dates de début et de fin d'exercice.

EXERCICE 2026/2027

Date de début :

Date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations et services	
Prestations de service			
Achats matières et fournitures			
Achats fourniture			
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Locations		Etat (préciser les ministères sollicités)	
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentation		Communauté d'agglomération	
		Ville de Chatou	
		Autres communes	
62 - Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (détaillez)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens	
Publicité, publication		Agence de services et de paiement (ex. CNASEA- Emplois aidés)	
Déplacements, missions		Autres établissements publics	
Services bancaires		Aides privées	
Frais postaux			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres Impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
Affiliation, agrément		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières		78 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles (précisez)		77 - Produits exceptionnels (précisez)	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Fait à, le.....
du Président

Signature

ANNEXE 1 - PIECES A JOINDRE

PIECE	PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
Formulaire de demande	Oui	Oui
Statuts à jour	Oui	Si modification
Liste des membres du bureau et du CA	Oui	Si modification
Numéro RNA/Siret	Oui	Oui
Attestation responsabilité civile	Oui	Oui
RIB	Oui	Si modification
Compte de résultats et bilan N-1, approuvés par un expert comptable	Oui	Oui
Rapport d'activités N-1 ou compte rendu dernière AG	Oui	Oui
Budget prévisionnel N	Oui	Oui
Fiche projet et budget associé (Annexe 2)	Si subvention de projet	Si subvention de projet
Délégation de signature	Le cas échéant	Le cas échéant
Compte rendu financier de la subvention perçue lors de la dernière campagne	Non	Oui
Pouvoir du signataire si le dossier n'est pas signé par le président	Oui	Oui
Récépissé de déclaration de l'association de l'association en préfecture	Oui	Non (sauf si non fourni précédemment ou si modifications)
Copie du journal officiel	Oui	Non
Déclaration sur l'honneur (Annexe 3)	Oui	Oui
Attestation de non changement (Annexe 4)	Non	Le cas échéant
Contrat d'engagement républicain (Annexe 5)	Oui	Oui

ANNEXE 2 - FICHE PROJET

OBJET DE LA DEMANDE *(Remplir une fiche par action)*

Vous ne devez remplir cette fiche que si la demande de subvention correspond à une action spécifique (manifestation, formation, etc.) que vous souhaitez mettre en place.

Nouvelle action ☐

Renouvellement d'une action ☐

Personne responsable de l'action

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Présentation de l'action

Intitulé :

Description & Objectifs :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Territoire :

Moyens matériels et humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salariés		
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois aidés		
Volontaires (services civiques)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement (s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

Oui ☐

Si oui, combien :

Non ☐

Date ou période de réalisation :

Evaluation : indicateurs proposé au regard des objectifs ci-dessus

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 2026/2027

Date de début :

Date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montants
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations et services	
Prestations de service			
Achats matières et fournitures			
Achats fourniture			
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation	
Locations		Etat (préciser les ministères sollicités)	
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentation		Communauté d'agglomération	
		Ville de Chatou	
		Autres communes	
62 – Services extérieurs		Organismes sociaux (détaillez)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens	
Publicité, publication		Agence de services et de paiement (ex. CNASEA- Emplois aidés)	
Déplacements, missions		Autres établissements publics	
Services bancaires		Aides privées	
Frais postaux			
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres Impôts et taxes			
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 – Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
Affiliation, agrément		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		78 - Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles (précisez)		77 - Produits exceptionnels (précisez)	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention de € représente% du total des produits.

ANNEXE 3 - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit **obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (nom et prénom),

Représentant(e) légal(e) de l'association

Ou agissant par pouvoir en tant que de l'association,

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements y afférent ;
- Certifie exacte les informations du présent dossier, notamment la mention des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association.

Demande une subvention de €

qui se compose de la manière suivante :

Pour le fonctionnement : €
Pour une manifestation spécifique : €
Pour une formation spécifique : €
Pour un investissement spécifique : €

Intitulé de l'action à subventionner	Coût total	Demande de subvention	Observations

--	--	--	--

ANNEXE 4 - ATTESTATION DE NON-CHANGEMENT DES PIÈCES ADMINISTRATIVES

(À remplir uniquement s'il s'agit d'un renouvellement et qu'aucun changement n'est intervenu)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Agissant en qualité de (Fonction) :

Pour l'association (Nom) :

Certifie sur l'honneur que : Les statuts, la liste des membres du bureau (ou du Conseil d'Administration), l'adresse du siège social ainsi que les coordonnées bancaires (RIB/IBAN) de l'association n'ont subi **aucune modification** depuis le dépôt de notre précédent dossier de demande de subvention auprès de la Ville de Chatou.

Par conséquent, je demande à être dispensé(e) de la fourniture de ces pièces justificatives pour l'instruction du présent dossier. Je m'engage à signaler immédiatement au service de la Solidarité Intergénérationnelle et du Sport toute modification ultérieure.

Fait à Chatou, le / /

Signature du représentant légal :

ANNEXE 5 - CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin, la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Centre administratif : 3 rue des Beaunes
Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle - BP 44 - 78401 Chatou Cedex
tél : 01 34 80 36 00 - fax : 01 34 80 46 06 - www.ch-mou.fr

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Date :

Signature :

Centre administratif : 3 rue des Beaunes
Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle - BP 44 - 78401 Chatou Cedex
tél : 01 34 80 46 00 - fax : 01 34 80 46 06 - www.chatou.fr